

# Le langagier

BULLETIN LINGUISTIQUE DU DÉPARTEMENT D'ÉTUDES FRANÇAISES

Tél. : (705) 675-1151, poste 4305  
Télec. : (705) 675-4885  
Courriel : langagier@laurentienne.ca

Université Laurentienne  
Sudbury (Ontario) Canada P3E 2C6  
<http://www.etudesfrancaises.laurentienne.ca>

ISSN 1201-7493

Équipe : - rédaction : Pascal Sabourin  
- lecture d'épreuves : Ali Reguigui, Amélie Hien, Éric Trudel  
- mise en page : Béatrice Dubé-Prévost

17<sup>e</sup> année, N° 73, ©décembre 2010

## Dans ce numéro :

Auditeur, audit / Carrefour giratoire ou  
Rond-point? / Dépendance / Don et donation /  
Fond et fonds / Inhumer / *Timber* (tomber) /  
Tome (prononciation du terme)



**Réflexion langagière** (pour paraphraser Anatole France) : « Le peuple fait bien les langues. Il les fait imagées et claires, vives et frappantes. Dommage que les savants linguistes et professeurs ignorent à peu près tout de ces langues! »



## AUDITEUR, AUDIT

L'usage nous réserve souvent des surprises, surtout en milieu bilingue. Nous entendions récemment un comptable parler « d'auditeur » à propos de la personne chargée de la vérification des comptes d'une entreprise. Mais au fait, s'agit-il d'un anglicisme pur et impardonnable, ou d'un lointain écho d'un vieux mot français qui reprend du service?

Les lecteurs du *Langagier* ont appris à s'interroger sur ce genre de cas puisque, dans un grand nombre de situations analogues, le français a d'abord « passé le mot » à l'anglais vers le XIII<sup>e</sup> ou XIV<sup>e</sup> s. pour se le réapproprier beaucoup plus tard, sous l'influence de l'usage anglais de ce même mot. C'est le cas du terme anglais *auditor*, qui vient du vieux mot normand, *auditour*.

**Auditeur** apparaît en français en 1230, du latin *auditor*. À l'origine, l'**auditeur** était un agent de l'État chargé d'entendre des causes, puis un fonctionnaire à la Cour des Comptes dont le rôle consistait à donner des conseils et des avis sur la gestion des comptes de l'État. En France, il existe un

Institut français des **auditeurs** et contrôleurs internes, le chapitre français de l'*Institute of Internal Auditors*. La jonction entre l'ancienne fonction de l'**auditeur** et l'acception moderne du terme anglais *auditor* s'est réalisée en France, au XX<sup>e</sup> s.

Quant au terme **audit**, il apparaît dans la langue française en 1970, un emprunt direct à l'anglais *audit*, terme maintenant très répandu en France, issu du latin *audire* « écouter ». Ainsi, nos cousins de France et le monde comptable international parlent d'**audit** interne ou externe, et de « spécialiste de l'**audit** ».

Au Canada, il semble que l'usage d'**auditeur** et d'**audit** dans le contexte de la vérification comptable soit, pour une rare fois, à la traîne de celui de la francophonie internationale. Une source progressiste comme *Antidote* relève ces deux termes dans le sens comptable, mais recommande leur remplacement par **vérificateur** et **vérification**, respectivement. Pour sa part, le *Multidictionnaire* « regrette » que les termes **auditeur** et **audit** soient les seuls utilisés en français dans les normes comptables internationales. Et nous, modestes parlants français en sol bilingue, devrions-nous aussi déplorer l'emploi généralisé d'**auditeur** et d'**audit**? À vous de juger.

## CARREFOUR GIRATOIRE ou ROND-POINT?

Un lecteur de la région d'Ottawa nous demande de commenter l'usage que fait la Ville d'Ottawa de l'expression **carrefour giratoire**. Selon lui, le nouveau carrefour circulaire à Orléans (intersection des boulevards St-Joseph et Jeanne-d'Arc) devrait plutôt s'appeler un **rond-point**.

La distinction entre ces deux expressions est l'objet de discussions parfois très animées entre spécialistes de la terminologie routière. Voir [http://fr.wikipedia.org/wiki/Carrefour\\_giratoire](http://fr.wikipedia.org/wiki/Carrefour_giratoire). Disons d'abord que **carrefour giratoire**

réfère à la fonction de cette installation : ce type de carrefour permet aux usagers de circuler autour d'un point central et de prendre n'importe quelle direction, y compris la possibilité de faire demi-tour. Quant à **rond-point**, le terme renvoie à la notion d'un lieu, d'une place. Par exemple, le Rond-point des Champs-Élysées.

Certains font la distinction entre **rond-point** : un carrefour giratoire dans lequel les voitures entrant dans le carrefour ont priorité (la fameuse priorité à droite du code routier français!), et **carrefour giratoire** (ou **giratoire**) dans lequel les voitures circulant dans l'anneau ont la priorité. Mais dans un cas comme dans l'autre, un carrefour circulaire peut provoquer d'énormes bouchons lorsque plusieurs grandes voies convergent vers un même point central.

L'usage tend à aplanir toutes ces distinctions savantes et à confondre **rond-point** et **carrefour giratoire**. Certains vont préférer **rond-point** pour sa concision et sa transmission immédiate du sens. Pour sa part, **carrefour giratoire** pourrait évoquer l'idée d'un manège de cirque (Pas bête, si on songe au véritable cirque que peut représenter la traversée du Rond-point des Champs-Élysées aux heures de pointe!).

## DÉPENDANCE

Un lecteur demande qu'on explique le terme **dépendance**, notamment lorsqu'on parle de personnes et de substances.

Notons que le terme **dépendance** a d'abord signifié le fait qu'une chose dépend d'une autre (XIV<sup>e</sup> s.). Au siècle suivant, le mot utilisé surtout au pluriel désignait les choses qui dépendaient d'une entité plus grande, par exemple les terres ou les bâtiments qui dépendent d'un château ou d'un domaine. Au XVII<sup>e</sup> s. s'ajoute le sens de **dépendance** d'une personne par rapport à une autre ou à quelque chose. Ex. : « Son mari, jaloux, la tenait dans un état de **dépendance** continue (envers lui). » Ce sens renferme l'idée d'être sous l'emprise ou le joug de quel-

qu'un, de quelque chose. La **dépendance** peut être alors d'ordre psychologique ou physique, ou les deux à la fois. De nos jours, le mot a un sens très général de **dépendance** à l'égard de toute substance ou activité (drogues, médicaments, jeux, sexe, etc.) qui peut entraîner l'accoutumance ou l'**addiction** (n.d.l.r. : que pensez-vous de ce mot dans ce contexte?).

Quelle est la forme syntaxique correcte pour exprimer la relation entre **dépendance** et la substance ou activité pour laquelle on a développé une accoutumance? On peut dire : « Le toxicomane vit sous la **dépendance des drogues**. » (il leur est subjugué; il est sous leur emprise). Par ailleurs, on peut développer une **dépendance** à un produit, p. ex. : une **dépendance** à l'alcool, à la morphine. Dans certaines situations de relations amoureuses, la **dépendance** d'une personne envers une autre peut dégénérer en **dépendance** à cette même personne (le cercle vicieux de la violence conjugale). Enfin, rappelons que la langue française possède plusieurs autres mots pour exprimer l'idée de **dépendance** : accoutumance, habitude, assuétude, pharmacodépendance, toxicodépendance, toxicophilie, tabacomanie, etc.

## DON et DONATION

Un membre d'un comité de bienfaisance nous demande d'expliquer la différence entre **don** et **donation**, car dans son entourage, on semble utiliser ces deux termes indistinctement. Un bref examen de l'histoire de ces deux mots nous permet de découvrir qu'il existe une différence assez marquée entre eux.

**Don** est un très ancien terme en français (vers 980), du latin *donum* « action de donner ». À l'origine, il désignait l'action de remettre qqch à qqn, sans attendre de retour particulier (en somme, le contraire d'un don à un parti politique!). Cet emploi met l'accent sur la gratuité de l'acte. L'idée de geste charitable envers une personne démunie ou une œuvre de bienfaisance ne sera introduite en français qu'au XIX<sup>e</sup> s.

**Donation** fut formé vers 1235, sur le latin *donatio*, pour désigner un contrat par lequel un donateur cède la possession et la jouissance d'une chose ou d'une valeur à une autre personne (le donataire). Par exemple, faire une **donation** à une œuvre par acte notarié, notamment par testament.

**Donation** se dit d'un acte formel de cessation, alors que **don** signifie plutôt la chose donnée.

## FOND et FONDS

On nous a enseigné que la marque du pluriel en français était la terminaison en

« s ». Vrai? On dit pourtant un **fonds** de commerce, le **fonds** d'une bibliothèque et le **Fonds** du patrimoine du Nord de l'Ontario. « s » la marque du pluriel? Visitez le site <http://gerbert.unblog.fr/files/2008/11/motsterminspar1.pdf> pour vérifier si cette remarque tient la route.

**Fond** et **fonds** sont issus d'un même mot, *funz* (aussi *fons*), au XI<sup>e</sup> s. C'est donc dire que ces mots viennent du **fond** de l'histoire de la langue française. Ils ont d'abord signifié la partie basse et profonde d'un récipient, d'un plan d'eau. Par extension, **fond** s'est dit de la partie basse d'un vêtement masculin, « le **fond** de ses braies » (lisez : le **fond** de sa culotte); la partie opposée à l'ouverture, « le **fond** d'un tiroir »; la partie essentielle d'une chose, « aller au **fond** des choses »; et une série de locutions comme « dans le **fond** », « à **fond** de train », « au **fond** ». L'idée de « ce qui se trouve derrière », « ce qui soutient par derrière » a été rendue par des expressions comme « bruit de **fond** », « **fond** sonore » et, dans les produits de beauté, « un **fond** de teint ». De nos jours, on parle d'« article de **fond** » (analyse poussée sur un sujet), de « course de **fond** », de « ski de **fond** » (pour cette dernière expression, voir notre numéro 59, janvier 2006).

Les variantes graphiques **fond** et **fonds** se sont maintenues jusqu'au XVII<sup>e</sup> s., et c'est à partir de cette époque que les deux termes ont acquis des sens particuliers. **Fonds** s'est spécialisé en conservant un ancien sens de *funz*, « terre sur laquelle on bâtit une structure ». Par métonymie, le mot a désigné les bâtiments eux-mêmes, « **fonds** de terre » et, au figuré, les biens et ressources dont peut disposer un organisme, p. ex. : le **fonds** d'une bibliothèque. Également par métonymie, le terme désigne un organisme chargé de financer une entreprise, une cause. Ex. : le **Fonds** monétaire international (FMI).

En somme, pour écarter toute confusion graphique ou sémantique entre **fond** (m.s.) et **fonds** (m.s.), il suffit de se rappeler que le premier exprime généralement la partie inférieure de quelque chose (ex. : le **fond** du baril), tandis que le deuxième concerne surtout les valeurs matérielles ou financières (ex. : un **fonds** de bienfaisance, un **fonds** de commerce).

## INHUMER

Voici un terme que nous utilisons couramment sans vraiment nous interroger sur son sens véritable.

Le langagier en vous « hume » déjà les indices significatifs. **In-** « dans », et **humer**, « mettre en terre », « enterrer ». Si la forme **humer** vous fait penser au médium dans lequel vous plantez vos fleurs ou vos légu-

mes, la matière organique appelée **humus**, vous êtes sur la bonne piste. **Inhumer** un corps, c'est littéralement le mettre dans l'humus, le sol, comme vos plantes!

## TIMBER (TOMBER)

À l'occasion d'un festival populaire de violon et de danse à claquettes qui se déroulait récemment à Sturgeon Falls, Ontario, nous rencontrons une personne (que nous nommerons Roger) à qui les membres de son groupe de musique traditionnelle reprochent sa prononciation du verbe **tomber** en **timber**.

Réandu dans toutes les régions du Québec, dans le Nord-Est ontarien et en Acadie (dont est originaire notre musicien Roger), cet usage puise sa source dans la bonne vieille langue française pratiquée autrefois dans l'ancienne province de Berry, Centre-Ouest de la France, à la hauteur du port de La Rochelle, point de départ d'innombrables immigrants français vers le Canada. La prononciation *timber* faisait donc partie des bagages des immigrants, et elle s'est maintenue jusqu'à nos jours, au Canada. Alors, Roger, tu diras à tes taquins d'amis que c'est par souci de fidélité à tes origines françaises que tu persistes à dire *timber* plutôt que *tomber*.

## TOME (prononciation du terme)

Comment prononcez-vous le mot **tome**? Avec « o » ouvert comme dans *pomme*? Ou avec « o » fermé comme dans *chrome*? Au Canada, la deuxième prononciation prévaut, mais les dictionnaires usuels européens ne relèvent que la première (« o » ouvert comme dans *somme*). Comme il arrive souvent, la langue populaire d'ici a maintenu des usages anciens, et cela est particulièrement vrai pour la prononciation de **tome** avec « o » fermé. Mais ne prononçons-nous pas *atome* (« o » fermé) alors qu'il faudrait plutôt dire *atome* (« o » ouvert comme dans **tome**)? Allez donc y comprendre quelque chose!

